

Assouplissement des restrictions d'entrée en Suisse dès le 8 juin 2020

Mesdames et Messieurs,

En date du 27 mai 2020, le Conseil Fédéral s'est réuni et a décidé un nouvel assouplissement des restrictions d'entrée sur notre territoire.

Nous sommes heureux de vous annoncer que les futurs écoliers et étudiants pourront de nouveau entrer en Suisse indépendamment de leur nationalité pour commencer, poursuivre ou terminer leur formation ou leur perfectionnement. Cet assouplissement ne concerne pas les formations et les perfectionnements de moins de 90 jours (Art 3c bis; (<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2020/2020-05-27/vo2-covid-19-einreiselockerungen-f.pdf>)).

Ceci permet à nos futurs élèves, dès le 8 juin, de se rendre dans les représentations Suisses à l'étranger pour formuler une demande de Visa National type D. étudiants (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/entree-sejour-suisse/dispositions-visas-formulaire-demande.html>)

Bien que les visas pour les camps de vacances ne soient pas concernés par cette ordonnance, nous pouvons souligner la considération prise par le Conseil Fédéral pour nos écoles.

Nous tenons ici à remercier notre Président Monsieur le Conseiller National Dr Gerhard Pfister, Monsieur le Conseiller National Christian Lüscher ainsi que Swiss Learning pour leur contribution à la réussite de cette démarche constructive.

Avec nos meilleures salutations,

Markus Fischer
Secrétaire EPS

Private Bildung Schweiz PBS

Hotelgasse 1
Postfach
CH - 3001 Bern
Telefon 031 328 40 60
Telefax 031 328 40 55
info@privatebildungschweiz.ch
www.privatebildungschweiz.ch